



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réser
au
Monite
belgi



11006757



03-01-2011

Greffé

N° d'entreprise : 0464.727.691

Dénomination

(en entier) : **EURO 33**

Forme juridique : **SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Siège : rue Général Jacques 99 - 4051 Chaudfontaine-Vaux sous Chèvremont

Objet de l'acte : Modification de la date de début et de fin des exercices sociaux – dispositions transitoires

Aux termes d'un acte reçu par le notaire Louis Urbain-Choffray, à Esneux, le 23.12.2010, en cours d'enregistrement, il apparaît que l'assemblée générale des associés de la sprl EURO 33 ont pris les décisions suivantes :

1. Modification de la date de début et de fin des exercices sociaux et adaptation des statuts en conséquence.

Première résolution

L'assemblée générale décide que dorénavant, les exercices sociaux commenceront le premier février et se termineront le trente et un janvier de l'année suivant.

La date des assemblées générales annuelles n'est pas modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 18 des statuts en remplaçant le texte par :

« L'exercice social commence le premier février et se termine le trente et un janvier de l'année suivante. »

2. Dispositions transitoires

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que l'exercice en cours sera prolongé de un mois et se clôturera le trente et un janvier deux mille onze.

Pour extrait analytique conforme,

Le notaire Louis Urbain-Choffray,

Déposée en même temps une expédition conforme de l'acte du 23.12.2010. délivrée dans le seul but du dépôt au greffe du tribunal de commerce



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/01/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature